



INSTRUCTIONS EN VUE D'UNE DEMANDE D'AFFILIATION A L'UNION SPORTING CLUB DE L'OUEST, SCO

1 CONSTITUTION DU DOSSIER

DOCUMENTS A FOURNIR

- Les statuts du club
- La liste des membres du Bureau et leurs adresses
- La photocopie du récépissé de la déclaration à la préfecture
- La photocopie de l'inscription au Journal Officiel
- La photocopie de l'affiliation à la fédération, (si affilié à une fédération)
- Les noms des cadres et leurs diplômes
- Quelle proposition de nom de club souhaiteriez-vous nous soumettre : SCO.....

REMARQUES

- L'union SCO omnisports n'acceptera que des dossiers complets.
- Seuls les clubs agréés à titre sportif par le Ministère de la jeunesse et des sports pourront être admis au sein **de l'union Sco omnisports**.

2 TRAITEMENT DU DOSSIER

ENREGISTREMENT

- Lors de la remise du dossier, un membre du bureau s'assurera qu'il comporte bien toutes les pièces demandées.
- Il notera la date de réception sur la feuille prévue à cet effet.

VALIDITE

- Le bureau de l'union Sco omnisports vérifiera la validité des pièces du dossier. Il retournera le dossier incomplet ou non-valide en indiquant les manques éventuels.

EXAMEN DU DOSSIER

- Le dossier sera examiné par le bureau de l'union Sco omnisports lors de la session qui suivra la reconnaissance de sa validité.



INSTRUCTIONS EN VUE D'UNE DEMANDE D'AFFILIATION A L'UNION SPORTING CLUB DE L'OUEST, SCO

CRITERES

Le bureau de l'**union Sco omnisports** prendra en compte, entre autres, les critères suivants :

- validité des pièces officielles
- objet de l'association
- objectifs de l'association
- lieu du siège social
- lieu des activités
- quantité d'activités par rapport au nombre de licenciés
- nombre total de licenciés, sans nombre minimum.
- qualité d'amateurs de l'association
- résultats sportifs sur les 3 dernières saisons.
- perspective d'évolution du club
- avis de la municipalité consultatif par son adjoint aux sports

3 AFFILIATION

AVIS DU BUREAU DE L'UNION SCO OMNISPORTS.

- Le bureau de l'**union Sco omnisports** émettra un avis favorable ou défavorable après étude du dossier. Si elle émet un avis favorable, il devra être pris dans les conditions suivantes :
- majorité des 3/4 membres du bureau.
- en cas d'égalité la voix du président fera loi.

PRONONCIATION DE L'AFFILIATION

- Le bureau de l'**union Sco omnisports** transmet ses conclusions au comité directeur de l'**union Sco omnisports**.
- Le comité directeur de l'**union Sco omnisports** se prononce par un vote sur l'admission ou la non-admission. La décision du Conseil d'Administration sera notifiée au président de l'association demandeuse.

VALIDITE DE L'ACCORD

- Après accord du comité directeur, le club demandeur aura 30 jours ouvrables pour procéder à l'enregistrement de son nouveau nom : exemple SCO auprès de la préfecture de Maine et Loire.